



--	--	--	--

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Rapport d'activité

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

Le CES s'est réuni à quatre reprises. Les membres ont tous à cœur de mettre en place une structure pour le long terme.

Le premier travail effectué a été de créer un règlement, ce rapport est encore en cours de validation définitive.

Un deuxième travail a été de mettre sur pied quatre commissions sur les thèmes suivants :

- Sécurité sur le chemin de l'école.
- Accueil parascolaire.
- Sport.
- Communications.

Lors du prochain rapport du Ces nous pourrons vous donner plus de détails sur le travail de chacune de ces commissions.

Le CES a encore beaucoup de travail avant d'être pleinement opérationnel, mais avec l'engouement de chacun et l'ouverture dont font preuve la direction et la commune ce travail ne pourra se soldé que par une grande réussite.

En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de nos sentiments distingués.

Coffrane, le 11 juin 2014

Rédigé par Rafael Garcia, président du CES.



COMMISSION DE GESTION ET FINANCES

Rapport d'activité de la CGF relatif à l'année 2013.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Tout d'abord, il convient de souligner la bonne entente des membres qui malgré la forte sollicitation ont trouvé le temps d'allier le travail et la convivialité.

Pour les statistiques, 22 séances et 21 rapports ont été soumis à votre autorité.

Dans les faits marquants, en lien avec le projet du chauffage à distance, sur l'initiative de la CGF, une séance extraordinaire a eu lieu juste avant le Conseil général du 26 août 2013 en présence du bureau de celui-ci, du Conseil communal, de la CGF et de Mme Josette Frésard, directrice de Vitéos, ceci afin de clarifier divers points qui auraient certainement amené le Conseil général à refuser le crédit.

Mise en œuvre par la CGF et l'appui de la commission des règlements des modalités d'indemnisation des membres du Conseil général, de ses commissions et délégations.

Cette 1^{ère} année complète à traiter les dossiers relayés au Conseil général a été passionnante. Nous avons dû prendre le rythme tant au niveau de la lecture que de l'analyse et de la souplesse de l'agenda.

Afin de mener à bien notre mandat, nous réitérons au Conseil communal et à l'administration notre demande quant aux points suivants :

- La séance avec le Conseil communal qui traite des points à l'ordre du jour du C.G. 1 mois avant celui-ci.
- Pour la préparation de celle-ci, recevoir les rapports et arrêtés complets et validés par le C.C. 10 jours avant.
- Une salle qui permet d'accueillir 16 personnes comprenant une connexion wifi et accessible de manière autonome aux membres de la CGF. (clés au président)

Nous tenons à relever la volonté de transparence du Conseil communal, ce que nous saluons. Ces quelques lignes pour souligner l'énorme travail accompli par notre exécutif, sa volonté d'affronter les sujets problématiques de manière réfléchie et ferme dans l'exécution. Pour ce faire, il faut tout particulièrement remercier l'ensemble des collaborateurs, en particulier les responsables auxquels les exigences ont augmentés en relation avec l'importance prise par notre commune sur l'échiquier cantonal.

En conclusion, nous sommes très satisfaits des discussions avec le Conseil communal. L'état d'esprit est positif, il y a la volonté d'entendre et comprendre les arguments de part et d'autres.

Au nom de la Commission financière

Le président

Le secrétaire-rapporteur

A. Soguel

D.Moratel

COMMUNE DE VAL-DE-RUZ
Rue de l'Epervier 6
2053 CERNIER

Montmollin, le 11 juin 2014

RAPPORT DES ACTIVITES DE LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DURABLE (CMDT)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers(ères),

La CMDT s'est réunie à 4 reprises durant l'année 2013 :

Lundi 10 juin 2013 :

- compléments d'informations sur les thèmes suivants :

- a) outils mis en place avec la nouvelle politique régionale (NPR) et la politique des agglomérations (PAG) de la confédération
- b) politique de mise en œuvre de la NPR et de la PAG au niveau du canton
- c) présentation du Réseau Urbain Neuchâtelois (RUN)
- d) présentation du mandat de la commune confié au RUN pour revoir le contrat-région

- démarches et travaux en cours du Conseil communal
- rôle de la commission du développement territorial et durable
- remise du plan d'affectation de la commune de Val-de-Ruz et commentaires

Mardi 20 août 2013 :

- planification de la répartition des membres dans les ateliers thématiques
- démarches pour la constitution du plan d'aménagement communal

Mardi 29 octobre 2013 :

- informations du Conseil communal sur les ateliers thématiques
- discussions
- synthèse de la discussion et tâches à entreprendre

Lundi 18 novembre 2013 :

- échanges relatifs au projet de programme de législature du Conseil communal

Pour la CMDT :

Le président :

Filip Hon



COMMISSION DE POLICE DU FEU RAPPORT DE L'ANNEE 2013

COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

1. COMMISSION DE POLICE DU FEU

- 1.1 Président: la Commission de police du feu est en cours de formation
Adresse : Sécurité, Rue Charles l'Eplattenier 1, 2206 Les Geneveys-sur-Coffrane
Membres: Commission en cours de formation (voir liste des membres annexée)

.....

Adresse administration communale

Sécurité, Rue Charles l'Eplattenier 1, 2206 Les Geneveys-sur-Coffrane

Tél. 032 886 56 32

2. PREVENTION ET PROTECTION INCENDIE

2.1 Inspection périodique des bâtiments (y compris permis d'occupation délivrés) selon les articles 22 à 30 de la Loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours (LPDIENS), du 27 juin 2012.

2.1.1 Nombre de permis d'occupation délivrés : 6
(après visite du bâtiment lors de transformations, constructions nouvelles, changements d'affectation)
Article 17 LPF

Nombre de contrôles en cours ou à la fin des travaux	6
Nombre de décisions données	0
Nombre de décisions non exécutées à ce jour	13

Remarques: néant

2.1.2 Bâtiments devant être visités au moins une fois tous les 8 ans (visites renouvelées tous les 8 ans). Bâtiment servant exclusivement d'habitation.
Article 22, lettre a RALPF

Nombre de bâtiments inspectés	51
Nombre de décisions données	19
Nombre de décisions non exécutées à ce jour	92

Remarques: néant

2.1.3 Bâtiments devant être visités au moins une fois tous les 4 ans (visites renouvelées tous les 4 ans). Par exemple les bâtiments agricoles, administratifs ou similaires. Article 22, lettre d RALPF

Nombre de bâtiments inspectés	55
Nombre de décisions données	23
Nombre de décisions non exécutées à ce jour	82

Remarques: néant

2.1.4 Bâtiments devant être visités au moins une fois tous les 2 ans (visites renouvelées tous les 2 ans). Les homes et hôpitaux, les salles de spectacles, de cinéma et de réunions, les établissements publics, les magasins importants, les centres commerciaux, les entrepôts, les grands bâtiments, les bâtiments élevés et les constructions ou installations provisoires. Article 22, lettre b RALPF

Nombre de bâtiments inspectés	6
Nombre de décisions données	4
Nombre de décisions non exécutées à ce jour	11

Remarques: néant

2.1.5 Bâtiments devant être visités annuellement (visites renouvelées chaque année). Dépôts de matières ou de produits facilement inflammables ou explosibles ainsi que dans les industries présentant des dangers particuliers, tels que galvanoplasties (traitements de surface), charpenteries, scieries, carrosseries, ateliers de trempe ou de peinture au pistolet, séchoirs à fourrage. Article 22, lettre c RALPF

Nombre de bâtiments inspectés	0
Nombre de décisions données	0
Nombre de décisions non exécutées à ce jour	0

Remarques: néant

2.1.6 Total des inspections (points 2.1.1, 2.1.2, 2.1.3 et 2.1.4 et 2.1.5)

Nombre de bâtiments inspectés durant l'année	118
Nombre de décisions données durant l'année	46
Nombre de décisions non exécutées à ce jour	198

2.1.7 Total des bâtiments (polices) sis sur le territoire communal (chiffre donné par l'ECAP à partir du 1er janvier, Tél. 032 889 62 22)

6250

Remarques: néant

2.1.8 Pourcentage des inspections exécutées durant l'année par rapport au total des bâtiments (polices) 1.89 %

Remarques: néant

2.2 Installation de chauffage

Toute installation nouvelle ou toute modification d'une installation existante doit être annoncée à l'autorité communale qui peut exiger des plans détaillés si nécessaire.
Article 26 RALPF

Nombre de nouvelles installations à mazout ou a gaz 32

Nombre de nouvelles installations à combustibles solides 5

Nombre de nouvelles installations poêles ou cheminées d'agrément 1

Nombre d'installations contrôlées 64

Nombre de décisions données 1

Nombre de décisions non exécutées à ce jour 4

Nombre d'attestations de conformités reçues du maître ramoneur selon art. 4d du règlement concernant le service de ramonage (RSR)

Remarques:

2.3 Pour les communes n'utilisant pas le logiciel "Polfeu"

Joindre une copie au présent rapport du récapitulatif des visites de l'année considérée, avec mise à jour des décisions non exécutées durant l'année écoulée, ainsi que celles non exécutées durant les années précédentes

Remarques:

3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

3.1 Service de ramonage

Maître ramoneur: M. Didier Lovis

Remarques: aucune

- 3.2 Nombre de bâtiments non raccordés au réseau d'eau sis sur le territoire communal (*un bâtiment est considéré comme non raccordé au réseau d'eau lorsqu'il n'y a pas de BH dans un rayon de 200m même si celui-ci est équipé d'une réserve incendie inaliénable*).
On considère chaque police d'assurance, par ex. Maison avec garage séparé :
si une seule police ⇒ 1 bât. non raccordé
si deux polices ⇒ 2 bât. non raccordés 105 à vérifier

Remarques:

- 3.3 Nombre de bâtiments raccordés à une centrale d'alarme sis sur le territoire communal (Seul le critère feu relié à une centrale officielle d'alarme, 118, sera retenu, *voir et contrôler liste annexée*) 51

Remarques:

3.4 Commandant des sapeurs-pompiers

Nom et prénom: *Voir annexe, plusieurs sections*

Téléphone privé:

Téléphone professionnel:

Natel:

Remarques générales:

L'année 2013 a été une année de mise en place pour la nouvelle commune de Val-de-Ruz, ce qui explique le mauvais résultat au niveau du pourcentage de visite.

Pour certaines localités, les commissaires des anciennes autorités ont cessé leur activité et la réorganisation du service a prétérité l'organisation des visites.

Des visites pour les contrôles de conformité des nouveaux habitants ont pu être organisées en fin d'année 2013 et elles se poursuivront durant l'année 2014.

Un rapport est présenté au Conseil général le 17 février 2014 concernant la réorganisation du service de prévention incendie. En cas d'acceptation, la mise en place de la nouvelle organisation de prévention incendie pourra se faire à partir du deuxième semestre en recherchant de nouveaux membres pour la commission de police du feu et en mettant en place une méthode de travail pour les commissaires du feu qui seront accompagnés d'auxiliaires.

Val-de-Ruz, le 11 février 2014

Commission de la police du feu :

L'administratrice:

Le chef du dicastère:



IMPORTANT :

Ce rapport sera retourné par courrier **avant le 31 janvier 2014** au Bureau de la prévention, Etablissement cantonal d'assurance et de prévention, Place de la Gare 4, Case postale, 2002 Neuchâtel, ecap@ne.ch.



--	--	--	--

COMMISSION DES AMÉNAGEMENTS URBAINS

Rapport d'activité

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

La commission est constituée de :

Président Francis Monnier

Vice-président Cédric Senn

Secrétaire Pierre-Alain Buche

Membres : Jean-Claude Brechbüler, Hervé Oppliger, Toni Schmied, Laurance Bernauer, David Moratel, Pierre Yves Sprunger

Nombre de séances durant l'année écoulée : 9 séances

Projet et Thèmes de travail

Réflexion sur les travaux en cours des traversées de Dombresson et de Cernier.

Débat sur les motions déposées par les conseillers généraux.

Discussions sur la généralisation des zones 30km/h dans les quartiers résidentiels.

Projet de limitation à 40km/h devant les écoles à proximité d'une route cantonale.

Limitation du trafic poids lourd à la rue du collège de Coffrane.

Mise en place d'aménagement urbain intégrant des endroits conviviaux (place de village) partout et de manière uniforme où de gros travaux sont en cours (choix des abris de bus, des bacs de plantation).

Discussion sur les emplacements des arrêts de bus et d'un retrait de ceux-ci à la voie principale.

Une prise de connaissance du projet de la traversée de Chézard-St-Martin.

Ce printemps en collaboration avec M, Arletta responsable des ponts et chaussée une séance a été entièrement consacrée sur les possibilités d'amélioration de l'ensemble des projets discutés en commission.

Une présentation de la société Nibuxs concernant l'état des routes communales nous a permis de nous rendre compte de l'importance des investissements à consentir pour maintenir notre patrimoine routier.

Sur la base de l'ensemble des sujets pris en considération, le conseil communal est en mesure aujourd'hui, d'entreprendre les premières démarches auprès de SPCH pour concrétiser tout ou en partie les projets retenus.

Le classement de deux motions lors du dernier conseil général a apporté la preuve que des réponses concrètes pouvaient être apportées dans des délais tout en gardant un œil attentif sur la poursuite des réalisations prévues.

En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de nos sentiments distingués.

Val-de-Ruz le 26 juin 2014

Francis Monnier

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE SALUBRITE PUBLIQUE ET LA POLICE SANITAIRE

Composition du bureau de la commission pour 2013

Président: Cuche François

Vice-président :Bridy Claude

Secrétaire: Senn Cédric

Nombre de séances de la commission: 2

Questions examinées par la commission au cours de l'année

1. Eaux usées – Avez-vous signalé au service communal ou cantonal compétent des anomalies constatées? oui non

Si oui, lesquelles?

Êtes-vous intervenus directement? oui non

Si oui, indiquez les motifs de l'intervention:

2. Eaux superficielles, souterraines – Avez-vous signalé au service compétent des anomalies constatées? oui non

Si oui, lesquelles?

3. Eaux de boisson dans les immeubles non reliés au réseau public de distribution – Avez-vous répertorié les distributions d'eaux à des tiers ne provenant pas d'un réseau public? oui non

Si oui, avez-vous dû signaler des cas de non respect au service concerné?

oui non

Remarques éventuelles:

4. Déchets générés par les animaux, cadavres – Avez-vous signalé au service vétérinaire cantonal des cas de non respect des dispositions légales? oui non

Si oui, lesquels?

5. Déchets ménagers, industriels, d'artisanat, de chantier, agricoles – Avez-vous signalé à l'autorité communale des amoncellements de matériaux aux abords des immeubles et endroits non autorisés? oui non

Avez vous donné directement des ordres: oui non

Si oui, lesquels?

6. Lieux de détention et d'élevage d'animaux – Avez-vous signalé au vétérinaire cantonal des cas de non respect des dispositions légales en matière de détention, d'élevage, de transport et de commerce d'animaux? oui non

Avez-vous donné directement des ordres: oui non

Si oui, lesquels?

7. Animaux et insectes nuisibles, parasites, locaux ou objets nécessitant des opérations de désinfection ou de désinfestation – votre commune dispose-t-elle d'un désinfecteur officiel?

oui non

Si oui, à combien de reprises est-il intervenu en cours d'année?

Énumérez les causes principales des interventions:

Si vous ne disposez pas d'un désinfecteur officiel, à qui adressez-vous les demandes de désinfection et de désinfestation qui vous sont adressées? recherche sur local.ch

8. Cimetière – Avez-vous contrôlé le bon état d'entretien du cimetière, de même que de tous les bâtiments s'y trouvant?

oui non

Êtes-vous intervenus?

oui non

Si oui, énumérez les raisons

9. Nuisances industrielles – Des nuisances provoquées par des ateliers ou activités à l'intérieur même des immeubles d'affectation mixte vous ont-elles été signalées?

oui non

Si oui, précisez lesquelles:

10 Écoles – Avez-vous visité les locaux sanitaires et réservés aux sports notamment?

oui non

Avez-vous fait des remarques particulières?

oui non

Si oui, précisez lesquelles:

11. Homes, pensions – Le service de la santé publique visite périodiquement toutes les institutions de santé. Des problèmes ont-ils néanmoins été portés à votre connaissance?

oui non

Si oui, précisez lesquels ainsi que le nom de l'institution:

12. Etablissements publics et locaux commerciaux – votre commune dispose-t-elle de tels établissements sur son territoire?

oui non

Si oui, avez-vous effectué des contrôles relatifs à leur bon état d'entretien, notamment des locaux sanitaires?

oui non

Si vous avez donné des ordres particuliers, précisez lesquels:

13. Etablissements d'abatage – votre commune dispose-t-elle d'une telle structure?

oui non

Si oui, avez-vous des problèmes particuliers à signaler? non

14. WC publics – votre commune dispose-t-elle de WC publics?

oui non

Si oui, un contrôle régulier est-il effectué?

oui non

Remarques éventuelles:

15. Ateliers et établissements industriels – de telles structures existent-elles sur le territoire de votre commune?

oui non

Si oui, avez-vous dû intervenir en cours d'année: oui non

Remarques éventuelles:

16. Emplacements destinés aux sports, aux bains et aux soins corporels – avez-vous effectué une surveillance de l'hygiène en ce qui concerne les installations suivantes?

- Piscines oui non
- Salons de coiffure oui non
- Fitness et saunas oui non
- Salons de massage oui non
- Locaux réservés aux solariums oui non
- Salons de tatouage et de piercing oui non

Des remarques ont-elles été notifiées aux exploitants de ces structures et si oui, lesquelles? non

17. Immeubles, habitations et ateliers – Des ordres sanitaires ont-ils été donnés en ce qui concerne la salubrité des habitations et de leurs abords? oui non

Si oui, précisez le détail des interventions (si besoin sur une liste séparée):

1. Les Geneveys-sur-Coffrane, combler les trous de la toiture afin d'éviter le retour de chauves-souris
2. Dombresson, nettoyage appartement et réparation ventilation
3. Chézard-Saint-Martin, vidange de fosses à purin
- 4.

18. Toxiques et substances dangereuses pour l'environnement – Avez-vous signalé au service de la consommation ou au service de l'inspection et de la santé au travail un ou plusieurs cas d'entreposage non conforme de substances toxiques? oui non

Remarques

19. Nuisances sonores et rayons laser lors de manifestations – Avez-vous signalé des cas de nuisance au service compétent ou à la police cantonale? oui non

Remarques éventuelles:

20. Prévention des intoxications par les cueillettes privées non commercialisées de champignons – Êtes-vous en mesure d'orienter la population sur la mise à disposition d'un contrôle des champignons? oui non

Remarques éventuelles:

21. Aération, isolation thermique et phonique, chauffage et confort climatique des appartements et locaux – Procédez-vous, avec la police des constructions ou la commission d'urbanisme au contrôle régulier des bonnes conditions de l'habitat (chauffage, humidité, etc.)? oui non

Avez-vous donné des ordres sanitaires en cours d'année?

oui non

Si oui, donnez le détail des interventions:

1. Les Geneveys-sur-Coffrane, restaurer l'aération d'un appartement pour éviter les moisissures
2. Fenin-Vilars-Saules, chauffage à remettre en fonction et aération de l'appartement
3. Boudevilliers, réglage du chauffage et aération de l'appartement insuffisante
- 4.

22. Hygiène et risques liés à la pollution intérieure – Avez-vous dû intervenir en cours d'année en ce qui concerne des problèmes d'isolation thermique des habitations?

oui

non

Si oui, donnez le détail des interventions:

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.

Au nom de la commission de salubrité publique

Le président

Le secrétaire

Note: Un exemplaire de ce rapport doit être adressé au Service de la santé publique, Rue Pourtalès 2, 2000 Neuchâtel et au Conseil communal



SALUBRITE PUBLIQUE - ANNEE 2013

Date demande	N° TH	Adresse	Objet visité	Propriétaire(s)	Locataire(s)	Raison de la visite	En TTT	Visite effectuée	Ordre sanitaire	Terminé	Facture
07.12.2012	9615		Appartement			Demande du propriétaire pour contrôle de l'appartement qui semblerait être insalubre.		X	X		
01.01.2013	39429		Appartement			Demandée par la locataire pour problème de chauffage insuffisant.		X	X		
25.01.2013	9596		Appartement			Problèmes de moisissures	X			X	NON
07.02.2013	9728		Ecole privée			Odeurs nauséabondes récurrentes dans les locaux		X	X		
22.03.2013	32890		Structure parascolaire			Elargissement à l'accueil parascolaire - visite demandée par l'Office cant. de l'accueil extra-familial		X		X	NON
02.04.2013	27678		Appartement			Problèmes d'humidité	X	X	X		
09.04.2013	28796		Appartement			Présence de moisissures. Le propriétaire va rapidement entreprendre des travaux. Le locataire reprendra contact avec nous si les moisissures réapparaissent.				X	NON
09.08.2013	64155		Appartement			Présence de chauve-souris		X	X		NON

14.08.2013	65493	Appartement	Pour constat état appartement car le locataire refuse les travaux prévus par le propriétaire.	X	X	X		
16.08.2013	66688	Local commercial	Constat d'occupation des locaux en tant qu'appartement alors que l'affectation n'est pas conforme.	X			X	NON
20.08.2013	68660	Appartement	Contrôle demandé par le GSR - personnes vivant dans des conditions extrêmes avec enfant de 4 ans.		X		X	NON
26.08.2013	68443	Appartement	Mauvaises odeurs signalées par les locataires de l'immeuble.		X		X	NON
07.09.2013	72191	Appartement	Suite incendie - appartement insalubre.		X		X	NON
03.10.2013		Métairie	Faire un état des lieux afin de pouvoir exploiter la métairie au plus vite		X		X	NON



COMMISSION DES NATURALISATIONS ET AGRÉGATIONS

Rapport d'activité

Composition

Membres : Mesdames Caroline Küenzi (PS), Claudine Geiser (PLR), Isabelle Romerio (PS), Messieurs Carrard Marcel (PLR), Willy Hadorn (PLR). Monsieur Raymond Huguenin administrateur du contrôle des habitants et Monsieur François Cuhe conseiller communal qui assiste à nos séances selon ses disponibilités.

Rôle

La commission est chargée d'examiner et de préavis les demandes de naturalisation. Elle traite également les demandes d'agrégation (demande d'une personne d'être originaire de la commune de son domicile).

Les membres de la commission sont particulièrement attentifs à ce que les conditions posées par la législation soient remplies. Ainsi, elle veille à ce que le requérant soit accoutumé au mode de vie et usage suisses, à son intégration sociale, à sa volonté de participer à la vie économique et à ses connaissances de la langue française. L'audition des candidats n'est pas une obligation, mais reste une possibilité en cas de doute.

Fonctionnement

La première séance a eu lieu le 1^{er} juillet 2013. Lors de cette réunion, les membres ont constitué la commission comme suit : Mme Caroline Küenzi présidente et Mme Claudine Geiser rapporteur.

Le rythme des séances a été fixé en principe tous les trois mois, tout dépend de la quantité de dossiers déposés.

Les procès-verbaux sont rédigés par Mr. Raymond Huguenin, administrateur.

La commission s'est réunie à cinq reprises et a examiné vingt-quatre dossiers de demande de naturalisation et une demande de réintégration. Après étude, vingt et une demandes ont obtenu un préavis favorable.

Un dossier a été renvoyé à la commune de domicile actuelle des demandeurs. Pour deux dossiers, la commission a rendu un préavis négatif. Ces décisions étant justifiées par des situations économiques dégradées et des connaissances de la langue française inadéquates pour l'un d'entre eux.

L'origine des candidats à la naturalisation provenait principalement de France, Portugal, Italie, Espagne et Belgique.

Dombresson, le 9 juin 2014

Pour la commission des naturalisations et agrégations
Claudine Geiser, rapporteur



--	--	--	--

COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Rapport d'activité

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

Durant l'année législative 2013-2014, la commission des règlements s'est réunie à 4 reprises.

Les dossiers suivants ont été traités :

- 1) Réponse à un postulat demandant la mise en place d'un système de tournus dans les présidences des commissions. Cela a conduit à un rapport et à une modification du règlement général de Commune acceptés par votre autorité en date du 26 août 2013. La mise en application des dispositions en question ne paraît pas encore effective à l'heure où ces lignes sont rédigées.
- 2) Consultation au sujet des modalités d'indemnisation des membres du Conseil général, de ses commissions et des délégations.
- 3) Consultation au sujet du règlement de la défense contre les incendies et les éléments naturels de la région Val-de-Ruz ainsi que de la police du feu régionale.
- 4) Consultation au sujet du règlement relatif à la gestion des déchets.

Nous tenons à relever la bonne collaboration que nous avons eue avec le Conseil communal lors de consultations susmentionnées.

En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de nos sentiments distingués.

Val-de-Ruz, le 10 juin 2014

Le président, Jan Villat



--	--	--	--

COMMISSION DE SÉCURITÉ

Rapport d'activité pour la période mars 2013 - juin 2014

1. Constitution

Sont membres de la commission : Mme Christine Ammann-Tschopp (Verts), Raphaël Guisan (PLR), David Moratel (PS), Hervé Oppliger (PLR), Luc Rouiller (PLR), Johnny Ruchti (PLR), Cédric Senn (PS).

Luc Rouiller a été remplacé par Christian Masini lors la séance du CG du 28 avril 2014

Le bureau est constitué de :

- Hervé Oppliger : Président
- Christine Ammann Tschopp : Vice-présidente
- Cédric Senn : Rapporteur

Entre mars 2013 et mai 2014, la commission de sécurité s'est réunie à 10 reprises.

2. Règlement de police de la commune de Val-de-Ruz

Le règlement de police a été analysé en détails, puis soumis à la commission des règlements puis transmis au conseil général avec proposition de l'adopter.

Parmi les points principaux abordés, on peut mentionner :

- l'introduction d'un article concernant la vidéosurveillance sur le domaine public,
- le système de taxation des chiens dont la loi cantonale est appelée à être modifiée très prochainement,
- la question du statut de la police de proximité (compétences, formation, collaboration avec d'autres communes...) . Ce statut sera défini dans la future loi sur la police neuchâteloise mis en consultation au début 2014.

La question de l'engagement d'un agent de sécurité par la commune ou d'une collaboration avec une commune tierce est une décision politique avec des implications financières. Une comparaison des coûts a été effectuée pour trois options, soit la commune de Val-de-Ruz reste autonome, soit elle conclut un mandat de prestation avec la police neuchâteloise ou avec la commune de la Chaux-de-Fonds. L'option « autonome » est la plus couteuse. L'aspect politique revêt ici une importance particulière puisqu'il s'agit de protéger les citoyens de notre commune.

La question se pose en termes assez simples : la commune de Val-de-Ruz veut-elle rester autonome, totalement ou partiellement ? Ce point est toujours en suspens dans l'attente d'une définition précise du rôle et des fonctions attribuées aux agents de sécurité communaux, dans le cadre de future loi sur la police.

Le règlement de police de la commune de Val-de-Ruz a été adopté par le CG le lundi 29 avril 2013.

3. Région de sécurité Val-de-Ruz

La future loi cantonale sur la Police prévoit de subdiviser le canton en 8 régions. L'une d'entre-elles sera constituée par l'ensemble du Val-de-Ruz. Dans ce contexte, la commission a accepté d'associer un représentant de la commune de Valangin aux délibérations de la commission de sécurité, pour ce qui concerne les relations avec la police cantonale.

4. Sapeur-pompier

La réorganisation des corps de sapeurs-pompier du Val-de-Ruz a occupé beaucoup de notre temps durant l'année 2013. D'anciens conflits de personnes ainsi que les changements résultants de la fusion des communes du Val-de-Ruz ont faits l'objet de longues discussions et donné lieu à de nombreuses réunions. La commission de sécurité a été constamment tenue au courant de l'évolution de la situation et ainsi pu appuyer le CC dans ses prises de décision, comme représentants du législatif. Actuellement, la situation s'est stabilisée, ce qui est dans l'intérêt de la future région SDI du Val-de-Ruz.

Le Val-de-Ruz a été choisi comme région pilote pour définir un règlement d'application de la loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels ainsi que les secours (RLPDIENS). Dans ce contexte, une commission a été créée réunissant tous les acteurs tous les intervenants dans le domaine de la défense incendie. Cette commission a travaillé sur un projet de règlement qui a été soumis à la commission de sécurité.

L'étude du règlement a eu lieu en présence du Major Vuilleumier commandant du CS, comme représentant de la commission RLPDIENS. Le règlement amendé selon les propositions de la commission a été soumis à la commission des règlements puis présenté au CG lors de sa séance du 17 février 2014, avec proposition de l'adopter, ce qui a été fait.

Lors de cette séance, une motion invitant le *Conseil communal à proposer des pistes de réflexion aux commissions compétentes pour modifier le mode de perception de la taxe*, a été acceptée à l'unanimité par le CG. Le CC a répondu à cette motion en désignant une commission Ad-hoc composée de trois représentants de chacune des commissions de sécurité et de gestion et des finances ainsi que des CC concernés et de l'administratrice du dicastère de la sécurité. Cette commission a élaboré une proposition d'arrêté qui vous est soumis ce soir. Cette proposition maintient l'obligation de servir, mais diminue de moitié le montant de la taxe dont la perception n'intervient qu'à partir de 22 ans. Elle complète en outre les cas d'exemption. Cette proposition innove surtout par la création d'une possibilité offerte aux candidats non retenus pour le service du feu d'effectuer des travaux d'utilité publique en relation avec la protection contre les éléments naturels.

Un référendum contre le montant de la taxe a été lancé et à aboutit. La votation sera organisée en septembre.

5. Loi sur la police 2015

La commission de sécurité a été associée à la prise de position de la commune de Val-de-Ruz sur le projet de loi sur la police 2015. La commission s'interroge notamment sur le manque de clarté dans la définition des fonctions d'assistants de sécurité cantonal et communal (tâches, responsabilité, gouvernance) et sur l'implication « alibi » des communes dans les prises de décision par le canton concernant la politique de sécurité de proximité, alors qu'elles doivent en garantir le financement. La cantonalisation des radars est également source d'interrogation, en ce qui concerne la manière dont les communes qui en possèdent seront indemnisées pour la reprise des radars par le canton.

6. Sécurité informatique

Une commune « sans papier » se doit de disposer d'un système informatique performant et fiable dont le niveau de sécurité est élevé. La commission de sécurité souhaite être informée sur les principes qui régissent la sécurité des systèmes informatiques de la commune de Val-de-Ruz. Du fait d'agendas surchargés, une information sur le sujet n'a pas encore pu être organisée par le CEG.

Villiers, le 9 juin 2014 : Hervé Oppliger



SYNDICAT DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ÉOREN

Rapport d'activités 2013 de la déléguée au Conseil intercommunal

Aux membres du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil intercommunal de l'éorén a siégé à quatre reprises durant l'année 2013.

En mars 2013, nous avons adopté les comptes 2012, une demande de crédit pour le remplacement de l'étanchéité et de l'isolation des terrasses du Centre sportif du Mail, divers travaux au collège Billeter de la Commune de la Tène et du collège des Coteaux de Peseux. Le coût par élève facturé aux communes est de CHF 10'277.90 et inférieur de CHF 347.-- par rapport aux prévisions budgétaires. (Pour rappel, les comptes 2012 concernent uniquement les degrés 8H à 11H.)

L'assemblée est informée que les élèves de Fenin-Vilars-Saules et Savagnier rejoindront de manière progressive le Cercle scolaire du Val-de-Ruz. Les directeurs du Cercle scolaire du Val-de-Ruz et du Centre du Mail sont chargés de préparer le planning de ce retrait.

Lors de la séance de juin 2013, Mme Brigitte Gyger est élue présidente du Conseil intercommunal. M. Etienne Bourqui nous est présenté en qualité de nouveau secrétaire général de l'éorén car M. Jacques Haldimann prendra sa retraite à fin octobre 2013.

Un groupe de travail « Gestion des bâtiments » est nommé, afin d'appuyer le Comité scolaire dans la gestion des bâtiments. Le rapport relatif à la ratification de l'engagement financier de la Commune de St-Blaise quant à l'étude du projet lauréat du concours d'architecture pour les collèges de Vigner est accepté.

En octobre 2013, examen et adoption du budget de fonctionnement et des investissements. Le secrétaire général nous informe que l'éorén devra participer à la constitution d'une réserve de fluctuation de valeur au 1^{er} janvier 2014. Le montant à verser à Prévoyance.ne se situe entre CHF 9'5000'000.- et CHF 10'000'000.-. La manière de comptabiliser et d'amortir cette opération n'étant pas connue lors de l'établissement du

budget 2014, ce dernier ne tient pas compte de la constitution de cette réserve de fluctuation.

La demande de crédit complémentaire de fr. 160'000.- est accepté pour le remplacement de l'étanchéité et de l'isolation des terrasses du Centre sportif du Mail.

Lors de la séance extraordinaire de décembre 2013, le Conseil intercommunal a adopté l'arrêté concernant un emprunt de CHF 9'561'800.-- afin de financer la part de l'éorén à la réserve de fluctuation de valeur de prévoyance.ne.

Mary-Claude Fallet



--	--	--	--

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE DU CENTRE SCOLAIRE DU MAIL

Rapport d'activité

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

La première séance du conseil d'établissement scolaire intercommunal (CESI) du centre scolaire du Mail a eu lieu le mardi 1^{er} octobre 2013.

Le CESI est composé des collèges du Mail, du Crêt-du-chêne, de la Maladière, des Acacias, de Chaumont pour la commune de Neuchâtel, du collège de Vilars pour la commune de Val-de-Ruz et du collège d'Hauterive pour, évidemment Hauterive.

Trois séances ont eu lieu pour définir le rôle du CESI et notamment des parents, qui, dans la première mouture du règlement étaient largement sous-représentés (trois parents uniquement).

La mise en place d'un CESI n'est pas si simple que ça, ce dispositif est nouveau et questionne le fonctionnement du cercle scolaire. Il s'agit de poser les fondements pour l'avenir et ne pas vouloir se précipiter.

La représentation de la communauté étrangère a été également abordée, quels critères prendre pour nommer un représentant ?

Finalement le règlement a été adopté avec une réelle représentation des parents et une fonction moins alibi pour le CESI ! Dorénavant chaque collège aura un représentant des parents. La mise en œuvre se fera à la rentrée scolaire prochaine.

D'autres thèmes ont été abordés lors des réunions, notamment :

- le préscolaire et le parascolaire,
- l'introduction progressive d'une nouvelle évaluation au cycle 1
- la consolidation de la mise en place de l'anglais et de la Formation générale (FGe) en 7^e année
- le début de réflexion concernant de la mise en place de la réforme des filières au cycle 3

En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de nos sentiments distingués.

Chézard-Saint-Martin, le 24 juin 2014

Vincent Martinez



--	--	--	--

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE DU CENTRE SCOLAIRE DE LA CÔTE

Rapport d'activité

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

Conformément au règlement de l'EORÈN (Ecole Obligatoire de la Région Neuchâtel), la première séance du CESI s'est tenue le jeudi 19 septembre 2013. Lors de cette séance M. Fabrice Eschmann est élu président du CESI composé de 19 membres (!).

Son but est d'établir le lien entre tous les acteurs de l'école et le public en général et de se préoccuper des besoins des usagers.

La 2^{ème} séance s'est tenue le mercredi 22 janvier 2014. La liste des membres du CESI a été actualisée et distribuée dans les écoles concernées ainsi qu'aux parents d'élèves (voir en annexe).

- Dans la commune de Peseux une nouvelle commission des activités extra-scolaires (CAES) a été mise sur pieds pour continuer à mettre en place les activités journées de sport et les camps verts. Cette commission remplace celle qui organisait la fête de la jeunesse; c'est une commission communale qui est en lien avec l'école (membres des partis politiques).
- Dans la commune de à Corcelles-Cormondèche la commission Anim'école s'occupe de la logistique des animations qui ont lieu autour de l'école, comme les spectacles (redistribution des bénéfices pour l'école), l'organisation de la journée Pédibus, du chemin des écoliers (7 chemins à travers les 2 villages) et des devoirs surveillés (autofinancés par les cotisations des parents).
- Dans la commune de Montmollin : le groupement des Hélices (représenté par une quinzaine de parents) : son but est d'apporter de l'argent pour l'organisation des activités extra-scolaires (camps de ski, fête scolaire, course aux œufs, bonhomme hiver), pour le soutien des aînés (créer des liens entre école et aînés).
- La réforme du 3^{ème} y est présentée le lien suivant permet d'apporter beaucoup de réponses : <http://www.eoren.ch/centre-de-la-cote/organisation/informations-aux-parents/>

La séparation entre scolaire et parascolaire semble être peu comprise par certains parents qui souhaitent et demandent du soutien pour trouver des structures parascolaire disponibles et proches de leur lieu de résidence.

Un site internet permettant de trouver des contacts ainsi que le calendrier des activités est à disposition sous <http://www.eoren.ch/centre-de-la-cote/contacts/cesi/>

La 3^{ème} séance s'est tenue le mercredi 21 mai 2014, les activités du centre y sont présentées et commentés le détail est à découvrir dans le site internet.

En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de nos sentiments distingués.

Fenin le 15 juin 2014

Claudio Cerini